



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille quinze, le trente novembre à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. Alain BOUCHECAREILH, Philippe GARCIA, Michel LABOURDETTE.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ
NATUREL POUR LES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LACQ-ORTHEZ – RELANCE DU LOT 2 FOURNITURE DE GAZ APRES
DECLARATION SANS SUITE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU
26 NOVEMBRE 2015 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
SIGNER LES MARCHES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 24 septembre 2015 pour une remise des offres le 4 novembre 2015.

Elle fait suite à la déclaration sans suite de la procédure initiale du Lot n° 2 pour motif d'intérêt général.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique.

<i>Lot</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>
Lot N° 2 : Fourniture de gaz pour les bâtiments de la CCLO	40 000,00 €	100 000,00 €

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Le marché est conclu pour une période de 1 an du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Il a été remis 5 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 26 novembre 2015 à 10 heures a décidé d'attribuer le marché à :

- Entreprise **Total** (92257 La Garenne Colombes) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif de 41 297,28 euros HT.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

